

Moudon, le 15 mai 2024

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 30 avril 2024
Présidence : Gzim Rama

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No **55/24**

Demande d'un crédit d'investissement maximum de CHF 106'000.- TTC pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au chemin du Champ-du –Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey

- vu le préavis de la Municipalité No 55/24,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 106'000.- TTC pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires (EC) au chemin du Champ-du –Gour et la mise en séparatif d'une zone à l'avenue du Fey, dont à déduire les subventions et participations de tiers,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis est accepté par 41 voix et 1 abstention.

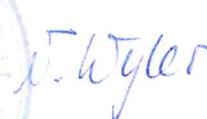
Ainsi délibéré en séance du 30 avril 2024.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : La Secrétaire :



Gzim Rama



Nicole Wyler